

SOMMAIRE

Contexte	2
Conclusion	2
Résultat	3
Assurance	4

DEMANDEUR

Raison sociale : Mairie de Paris Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé
Nom : M. Didier MORAND
Adresse : 94-96 Quai de la Rapée - 75012 PARIS

COMMANDE VISITE

Commande : n/c
Date de la commande : n/c
Date de la visite : 28/08/2019
Accompagnateur : aucun

DESCRIPTION

La société EXPERTAM a été sollicitée pour procéder aux mesures du plomb dans les poussières selon les modalités de l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L.1334-2 du Code de la Santé Publique. Méthodologie des prélèvements selon la norme NF X46-032.

PRÉLEVEUR

Alexandre BARTHE

LABORATOIRE

NANO LABO
Parc Médicis 28 Avenue des Pépinières 94260 FRESNES
administratif@nano-labo.com

CONCLUSION

A la demande de la société Mairie de Paris Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, une visite a été réalisée le 28/08/2019 au 5 rue Madame - 75006 PARIS, 28 prélèvements ont été réalisés.

L'analyse des 28 prélèvements de poussière n'a pas révélé de concentration en plomb supérieure au seuil réglementaire de 1000 µg/m².

Fait à VELIZY, le 05/09/2019

Par Alexandre BARTHE
Certification n° 1631

Vérfié par Solenn MORVAN
Société Expertam



Méthodologie de prélèvement

Le prélèvement de poussière au sol est effectué par essuyage d'une surface d'un dixième de mètre carré à l'aide d'une lingette humidifiée ne contenant ni détergent ni plomb (suivant l'article 4 de l'arrêté du 12 Mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, en application de l'article R1334-8 du code de la santé publique). Il est rappelé que les mesures de la concentration en plomb dans les poussières présentes sur le sol doivent être réalisées dans chacun des locaux ayant fait l'objet de travaux. Dans le cadre de la présente mission, les locaux et le nombre de prélèvements ont été définis par le commanditaire.

Méthodologie d'analyse

Le plomb des poussières est dosé après extraction acide et action mécanique (suivant l'article 5 de l'arrêté du 12 Mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb).

Concentration en plomb dans les poussières

Par mesure de précaution, le(s) résultat(s) retenu(s) de la concentration surfacique, exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$ dans le tableau ci-dessous, prennent en compte l'incertitude la plus haute.

Pièce	N° Prélèvement	Support	Résultat analyse ($\mu\text{g}/\text{m}^2$)	Résultat		Observation	Remarques
				Pos.	Nég.		
Témoin	155047/0	-	3.4 ($\mu\text{g}/\text{L}$)		x	Analyse en laboratoire	
RDC - Entrée - Sol	155047/1	Carrelage	260		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Cour - Sol	155047/2	Béton	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - CDI - Sol	155047/3	Carrelage	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Sanitaires - Sol	155047/4	Carrelage	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Atelier - Table	155047/5	Bois	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Atelier - Sol	155047/6	Béton peint	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Salle V01 - Table	155047/7	Bois	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
Volée RDC à R+1 - Meuble	155047/8	Bois	491		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+1 - Salle V13 - Sol	155047/9	Parquet	183		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+1 - Salle V11 - Sol	155047/10	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+1 - Circulation - Sol	155047/11	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Salle V22 - Table	155047/12	Bois	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Salle V24 - Meuble	155047/13	Métal	129		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Salle V26 - Sol	155047/14	Linoleum	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Salle V28 - Sol	155047/15	Parquet	872		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+2 - Salle V27 - Sol	155047/16	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Circulation - Sol	155047/17	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
Volée RDC à R+1 - Sol	155047/18	Parquet	112		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+3 - Salle V32 - Sol	155047/19	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+3 - Salle V34 - Sol	155047/20	Parquet	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+3 - Salle V36 - Meuble	155047/21	Métal	956		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+3 - Salle V38 - Sol	155047/22	Parquet	102		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+3 - Salle V33 - Sol	155047/23	Parquet	628		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+3 - Salle V31 - Table	155047/24	Bois	310		x	Analyse en laboratoire	Poussière
R+3 - Circulation - Sol	155047/25	Parquet	108		x	Analyse en laboratoire	Propre
RDC - Circulation - Sol	155047/26	Béton peint	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+1 - Salle V10 - Table	155047/27	Bois	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre
R+2 - Salle V20 - Sol	155047/28	Linoleum	<7.5		x	Analyse en laboratoire	Propre

ATTESTATION D'ASSURANCE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

La Mutuelle du Mans Assurances IARD / MMA IARD S.A atteste que

La SARL EXPERTAM
6 RUE DES FRERES CAUDRON
78 140 VELIZY VILLACOUBLAY

est titulaire d'un contrat d'assurance n° 120 146 701, garantissant sa responsabilité civile professionnelle, pour ses activités de :

- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP, DRIPP, avant travaux, avant démolition)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante :(Vente, DAPP, DTA, avant travaux, avant démolition, examen visuel),
- Etat des Risques et pollution (ERP)
- Etats Parasitaires (Termites et autres insectes xylophages)
- Etat des installations de Gaz Naturel
- Mesures Loi Carrez, Mesurage Loi Boutin
- DTI Loi SRU
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété
- Conformité des installations d'eau de consommation (plomb dans l'eau)
- Etat relatif à la présence et concentration de légionnelles
- Thermographie infrarouge
- Etat de l'installation intérieure d'électricité.
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Test de perméabilité à l'air (Infiltrométrie)

→ Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 3.000.000 euros par sinistre et 3 000 000 euros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Fait à BORDEAUX, le 10 décembre 2018

L'assureur, par délégation, l'Agent Général



DUTREIL | FAUCHER Assurances

Siège social : 7, place des Quinconces CS 31348 - 33080 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 32 08 00 - Fax : 05 56 52 08 09 - dutreilfaucher.assurances@mma.fr

QUINCONCES | BASTIDE | BOUSCAT

SARL au capital de 248 000 € - RCS 325 354 850 - n°Orias : 07010479 - www.oriass.fr - Agence Générale MMA

Annexe : PV d'analyse

RAPPORT D'ESSAI N° R 1904319

Dosage du plomb acido-soluble dans les poussières au sol prélevées sur lingette

NF X 46-032, NF EN ISO 11885

Informations client

Nom client	EXPERTAM	A l'attention de	M. BARTHE
Adresse client	6 rue des Frères Caudron		
CP	Ville	78140 VELIZY VILLACOUBLAY	
		155047	Nb d'échantillon 28
Dossier/ Chantier client	5 rue Madame	Date de prélèvement	28/08/2019
	75006 PARIS		

Informations laboratoire

Affaire N°	A1904319	Fresnes, le	30/08/2019
		Date de réception	28/08/2019
		Date de fin d'analyse	30/08/2019
		Nom de l'analyste	A. VITELLO
		Vol. ajout HCL 0,15N	0,025 L

Les données transmises par le client et le résultat de la concentration surfacique exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$, identifiés en italique dans le présent rapport, ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

RESULTATS

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette μg	Concentration Surfacique $\mu\text{g}/\text{m}^2$
E1934715	155047/1	RDC - Entrée - Sol - Carrelage	0,1	m^2	20%	22 $\pm$ 4	216 $\pm$ 44
Remarque :							
E1934716	155047/2	RDC - Cour - Sol - Béton	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							
E1934717	155047/3	RDC - CDI - Sol - Carrelage	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							
E1934718	155047/4	RDC - Sanitaires - Sol - Carrelage	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							
E1934719	155047/5	RDC - Atelier - Table - Bois	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							
E1934720	155047/6	RDC - Atelier - Sol - Béton peint	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							
E1934721	155047/7	RDC - Salle V01 - Table - Bois	0,1	m^2	20%	< 0,75 $\pm$ -	< 7,5 $\pm$ -
Remarque :							

Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac

La limite de quantification de la méthode est de 0,75 μg de plomb acido-soluble sur lingette. L'incertitude est de 20%.

Les données transmises par le client et le résultat de la concentration surfacique exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$, identifiés en italique dans le présent rapport, ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

RESULTATS

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette μg	Concentration Surfacique $\mu\text{g}/\text{m}^2$
E1934722	155047/8	Volée RDC à R+1 - Meuble - Bois	0,1	m^2	20%	41 ± 8	409 ± 82
Remarque :							
E1934723	155047/9	R+1 - Salle V13 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	16 ± 3	152 ± 31
Remarque :							
E1934724	155047/10	R+1 - Salle V11 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934725	155047/11	R+1 - Circulation - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934726	155047/12	R+2 - Salle V22 - Table - Bois	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934727	155047/13	R+2 - Salle V24 - Meuble - Métal	0,1	m^2	20%	11 ± 2	107 ± 22
Remarque :							
E1934728	155047/14	R+2 - Salle V26 - Sol - Linoleum	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934729	155047/15	R+2 - Salle V28 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	73 ± 15	726 ± 146
Remarque :							
E1934730	155047/16	R+2 - Salle V27 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934731	155047/17	R+2 - Circulation - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934732	155047/18	Volée RDC à R+1 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	10 ± 2	93 ± 19
Remarque :							
E1934733	155047/19	R+3 - Salle V32 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934734	155047/20	R+3 - Salle V34 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	< 0,75 ± -	< 7,5 ± -
Remarque :							
E1934735	155047/21	R+3 - Salle V36 - Meuble - Métal	0,1	m^2	20%	80 ± 16	796 ± 160
Remarque :							
E1934736	155047/22	R+3 - Salle V38 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	9 ± 2	85 ± 17
Remarque :							
E1934737	155047/23	R+3 - Salle V33 - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	53 ± 11	523 ± 105
Remarque :							

Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac

La limite de quantification de la méthode est de 0,75 μg de plomb acido-soluble sur lingette. L'incertitude est de 20%.

Les données transmises par le client et le résultat de la concentration surfacique exprimée en $\mu\text{g}/\text{m}^2$, identifiés en italique dans le présent rapport, ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac du laboratoire.

RESULTATS

Ech labo N°	Ech client N°	Description client	Surface essuyée		Incertitude	Masse de plomb sur lingette μg			Concentration Surfacique $\mu\text{g}/\text{m}^2$		
E1934738	155047/24	R+3 - Salle V31 - Table - Bois	0,1	m^2	20%	26	$\pm$	5	258	$\pm$	52
Remarque :											
E1934739	155047/25	R+3 - Circulation - Sol - Parquet	0,1	m^2	20%	9	$\pm$	2	90	$\pm$	18
Remarque :											
E1934740	155047/26	RDC - Circulation - Sol - Béton peint	0,1	m^2	20%	< 0,75	$\pm$	-	< 7,5	$\pm$	-
Remarque :											
E1934741	155047/27	R+1 - Salle V10 - Table - Bois	0,1	m^2	20%	< 0,75	$\pm$	-	< 7,5	$\pm$	-
Remarque :											
E1934742	155047/28	R+2 - Salle V20 - Sol - Linoleum	0,1	m^2	20%	< 0,75	$\pm$	-	< 7,5	$\pm$	-
Remarque : Témoin = 3,4 $\mu\text{g}/\text{L}$											

Les échantillons porteurs de l'identification ** ne sont pas couverts par l'accréditation Cofrac

La limite de quantification de la méthode est de 0,75 μg de plomb acido-soluble sur lingette. L'incertitude est de 20%.

Validation Technique

A. FEUILLET



Validation Qualité

J. XAVIER



La totalité de l'échantillon est utilisée pour l'analyse.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus.

Le laboratoire ne pourra être tenu pour responsable de l'échantillonnage qu'il ne réalise pas. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seule la version électronique du rapport portant les validations technique et qualité engagent la responsabilité du laboratoire.

Annexe : Schéma

Plan détaillé masqué afin de préserver
la confidentialité des accès aux bâtiments.

Plan détaillé masqué afin de préserver
la confidentialité des accès aux bâtiments.

Plan détaillé masqué afin de préserver
la confidentialité des accès aux bâtiments.

Plan détaillé masqué afin de préserver
la confidentialité des accès aux bâtiments.

Annexe : Fiche de prélèvements



EXPERTAM

Tél : 01 34 65 70 80
Fax : 01 61 12 91 63
<http://www.expertam.fr>

NANO LABO
Parc Médicis
28 Avenue des Pépinières
94260 FRESNES

VELIZY, le 29/08/2019

DOSSIER EXPERTAM N°155047
PRELEVEUR : Alexandre BARTHE
Adresse mail : a.barthe@expertam.fr

FICHE DE PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS - PLOMB DANS LES POUSSIÈRES

Date de prélèvement : 28/08/2019
Nombre d'échantillons : 29
Repérage des échantillons : De 155047/0 à 155047/28

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Surface du gabarit : 0,1 m²
N° lot lingette : ACTC-2653/5041036
Périmètre d'intervention : Parties communes - Lycée Maximilien Vox
Adresse site : 5 rue Madame - 75006 PARIS

Numéro échantillon	Local	Support
155047/0	Témoin	-
155047/1	RDC - Entrée - Sol	Carrelage
155047/2	RDC - Cour - Sol	Béton
155047/3	RDC - CDI - Sol	Carrelage
155047/4	RDC - Sanitaires - Sol	Carrelage
155047/5	RDC - Atelier - Table	Bois
155047/6	RDC - Atelier - Sol	Béton peint
155047/7	RDC - Salle V01 - Table	Bois
155047/8	Volée RDC à R+1 - Meuble	Bois
155047/9	R+1 - Salle V13 - Sol	Parquet
155047/10	R+1 - Salle V11 - Sol	Parquet
155047/11	R+1 - Circulation - Sol	Parquet
155047/12	R+2 - Salle V22 - Table	Bois
155047/13	R+2 - Salle V24 - Meuble	Métal
155047/14	R+2 - Salle V26 - Sol	Linoleum
155047/15	R+2 - Salle V28 - Sol	Parquet
155047/16	R+2 - Salle V27 - Sol	Parquet
155047/17	R+2 - Circulation - Sol	Parquet
155047/18	Volée RDC à R+1 - Sol	Parquet
155047/19	R+3 - Salle V32 - Sol	Parquet
155047/20	R+3 - Salle V34 - Sol	Parquet
155047/21	R+3 - Salle V36 - Meuble	Métal
155047/22	R+3 - Salle V38 - Sol	Parquet
155047/23	R+3 - Salle V33 - Sol	Parquet
155047/24	R+3 - Salle V31 - Table	Bois
155047/25	R+3 - Circulation - Sol	Parquet
155047/26	RDC - Circulation - Sol	Béton peint
155047/27	R+1 - Salle V10 - Table	Bois
155047/28	R+2 - Salle V20 - Sol	Linoleum

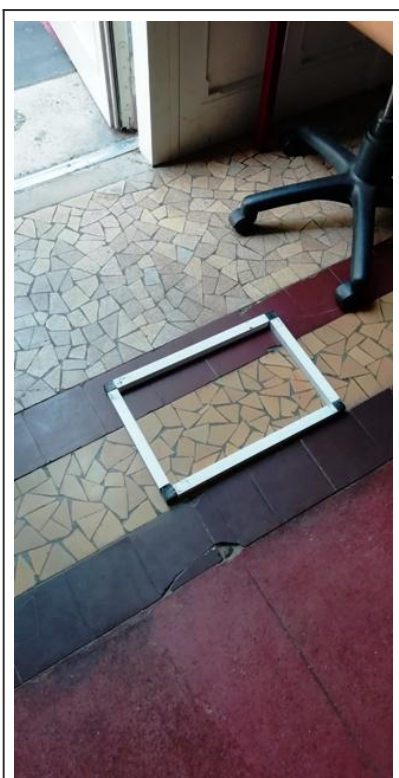
Annexe : Photos



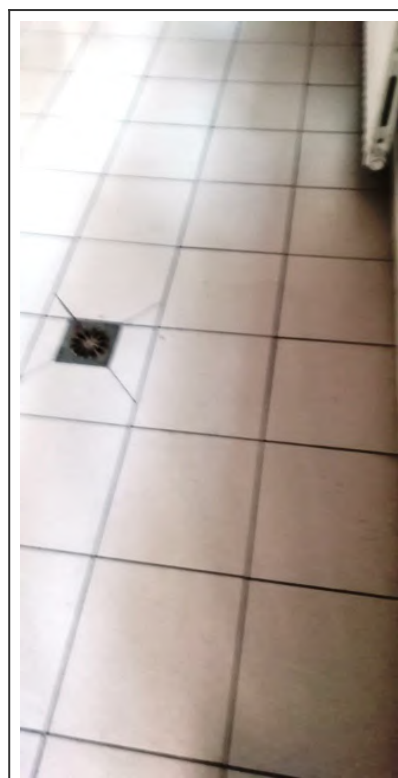
1. RDC - Entrée



2. RDC - Cour



3. RDC - CDI



4. RDC - Sanitaires



5. RDC - Atelier



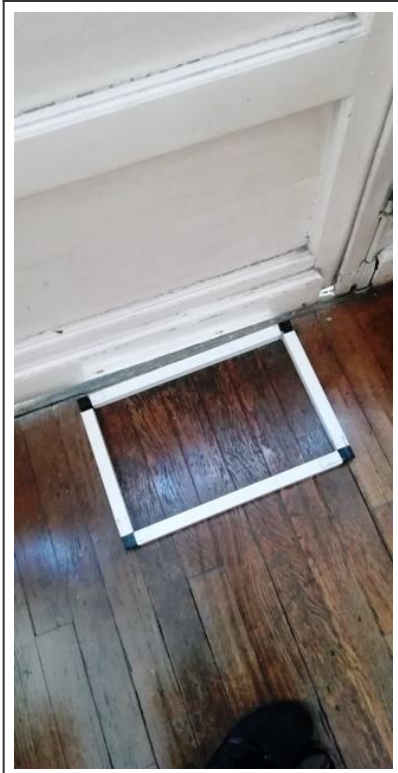
6. RDC - Atelier



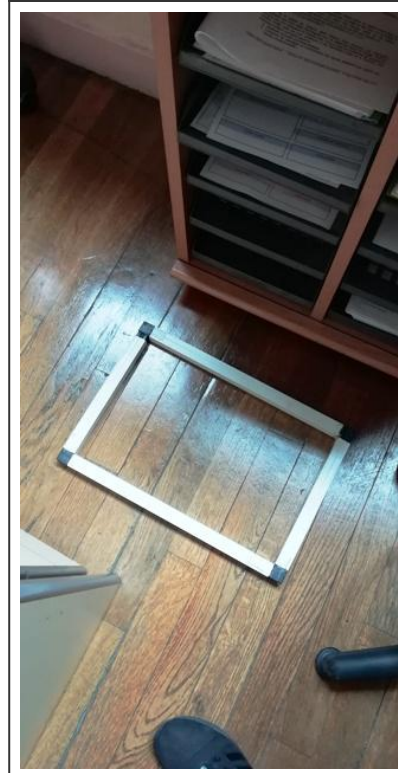
7. RDC - Salle V01



8. Volée RDC à R+1



9. R+1 - Salle V13



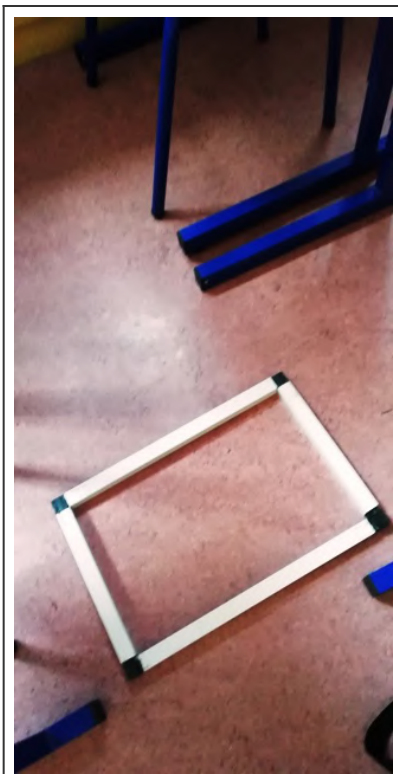
10. R+1 - Salle V11



12. R+2 - Salle V22



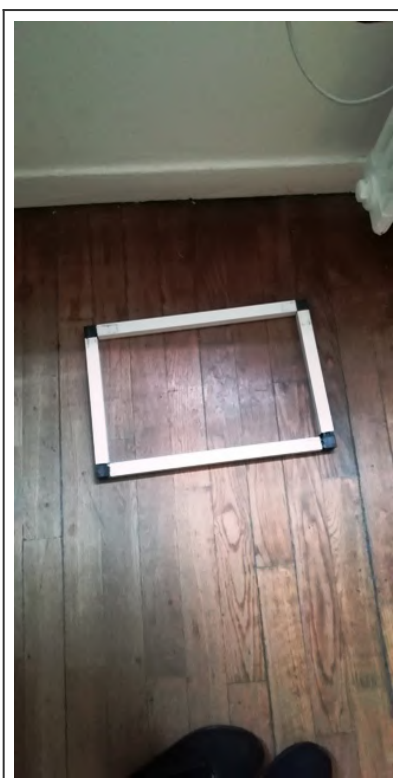
13. R+2 - Salle V24



14. R+2 - Salle V26



15. R+2 - Salle V28



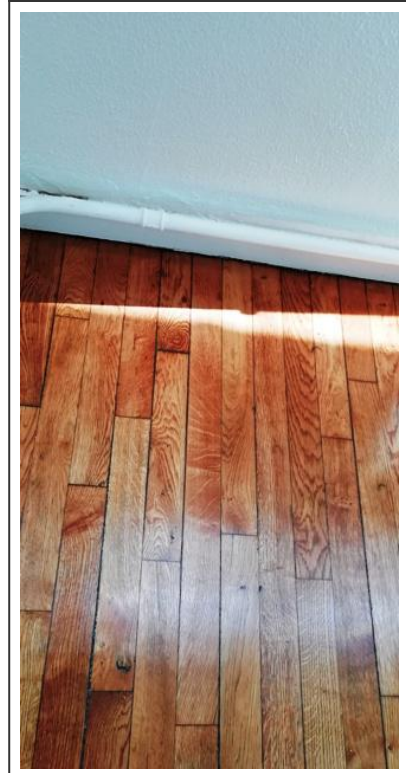
16. R+2 - Salle V27



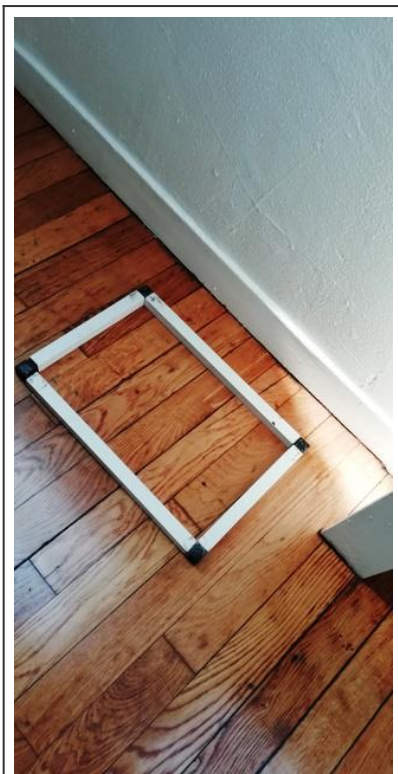
17. R+2 - Circulation



18. Volée RDC à R+1



19. R+3 - Salle V32



20. R+3 - Salle V34



21. R+3 - Salle V36



22. R+3 - Salle V38



23. R+3 - Salle V33



24. R+3 - Salle V31



25. R+3 - Circulation



26. RDC - Circulation



27. R+1 - Salle V10



28. R+2 - Salle V20